

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cousances-les-Forges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. THIRION Francis, Maire.

Présents : M. THIRION Francis, Maire ; Mrs, Mmes DUPONT Régis, HACQUART Christophe, FAMECHON Laurence, JAMAR Thérèse, BRASI Claudine, MANZONI Marie-Thérèse, FONTAINE Nadine, BRAY Éric, WAHL Marlène, CAILAC Thierry, BREUX Lionel, DROUFFE Yann, COUTURE Isabelle, MASSON Sébastien, GOUVERNET Gérard, COLLIN Christophe, MALTHIERY Delphine

Procurations : Mme LORIN Bernadette donne procuration à Mme WAHL Marlène

M. DUPONT Régis donne procuration à M. HACQUART Christophe

Mme COUTURE Isabelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par la secrétaire de séance et le Maire.

ORDRE DU JOUR :

2026-047 : Subventions aux associations 2026,

2026-048 : Construction d'une boulangerie : avenants,

2026-049 : Local commercial boulangerie : contrat de maintenance portes automatique,

2026-050 : Aménagements urbanistiques et paysagers,

2026-051 : Détermination du nombre d'adjoints,

2026-052 : Budget commune : décision modificative n°1,

Budget local commercial boulangerie : décision modificative n°1,

2026-053 : Subvention à l'ADMR,

2026-054 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois,

2026-055 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Meuse, Questions diverses.

7. FINANCES LOCALES**2026-047 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour l'année 2026 de la façon suivante, pour un montant total de 6.600,00 € : Amicale des Sapeurs-Pompiers 2.000 € - Association Sports et Loisirs 1.800 € (Badminton : 400 € - Peinture cousanc'art : 300 € - Futsal 100 € - Pétanque 500 € - Les rendez-vous ludiques 200 €, Marche des cocottes 300 €) - Société de pêche « La Saumonée » 300 € - ACCA 300 € - AAEL 1.000 € - Souvenir Français 200 € - Un nouvel horizon 55 1.000 €. Et précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2026 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

1. COMMANDE PUBLIQUE**2026-048 : CONSTRUCTION D'UNE BOULANGERIE : AVENANTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte,

- l'avenant n°1 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise MARTEL titulaire du lot 01 VRD-grosses démolitions d'un montant de 0,00€ HT,

- l'avenant n°1 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise D&G MENUISERIE titulaire du lot 04 menuiseries extérieures-serrurerie d'un montant de 1.030,76€ HT soit 1.236,91€ TTC portant le marché à la somme de 45.158,76€ HT soit 54.190,51 € TTC,

- l'avenant n°1 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise Jim AUDINOT titulaire du lot 05 menuiseries intérieures-plâtrerie-faux plafonds d'un montant de 5.447,07€ HT soit 6.536,48€ TTC portant le marché à la somme de 70.447,07€ HT soit 84.536,48 € TTC,

- l'avenant n°1 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise FM2C titulaire du lot 06 plomberie-CVC d'un montant de 993,60€ HT soit 1.192,32€ TTC portant le marché à la somme de 45.457,10€ HT soit 54.548,52€ TTC,

- l'avenant n°1 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise MARCEL Julien titulaire du lot 07 électricité de transfert à la SAS ELECTRICITE MARCEL,

- l'avenant n°1 pour la construction d'une boulangerie présenté par l'Entreprise GENERALE PEINTURE titulaire du lot 08 revêtements sols et murs d'un montant de 3.303,72€ HT soit 3.964,46€ TTC portant le marché à la somme de 21.171,22€ HT soit 25.405,46€ TTC.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et tous les documents relatifs aux dossiers ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Local commercial boulangerie » à l'article 2131 « Bâtiments ».

1. COMMANDE PUBLIQUE

2026-049 : LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE : CONTRAT DE MAINTENANCE PORTES AUTOMATIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la souscription d'un contrat de maintenance pour les portes automatiques du local commercial boulangerie auprès de la société PORTALP de Herrlisheim ; accepte le devis pour la maintenance dépannage pour un montant de 570€ HT soit 684€ TTC. Et autorise Monsieur le Maire à signer le devis, le contrat et tous les documents relatifs aux dossiers ; précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Local commercial boulangerie » à l'article 6156 « Maintenance ».

Départ de Monsieur DUPONT Régis à 20h.

1. COMMANDE PUBLIQUE

2026-050 : AMENAGEMENTS URBANISTIQUES ET PAYSAGERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'effectuer les travaux d'aménagements urbanistiques et paysagers suivant les devis présentés par la société EUROVIA de Saint-Dizier : voirie et parking ancien presbytère, rue du Château 39.000 € HT soit 46.800 € TTC, aménagement du haut de la rue du Paradis pour 24.000 € HT soit 28.800 € TTC, aménagement du haut de la côte de la Bobotte pour 34.000 € HT soit 40.800 € TTC, aménagement la Tannerie pour 7.281 € HT soit 8.737,20 € TTC ; précise que le montant total des travaux d'aménagements urbanistiques et paysagers est de 104.281 € HT soit 125.137,20 € TTC,

Et approuve le plan de financement suivant : Total des dépenses en HT : 104.281,00 € - Subvention GIP (80%) : 83.424,80 € - Autofinancement : 20.856,20 € ; sollicite le GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 5.01 Aide à l'aménagement urbanistique et paysager des communes,

Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs au dossier et à déposer le dossier de demande de subvention ; précise que les crédits seront inscrits au budget 2026 à l'article 2151 « Réseaux de voirie », opération 17 Travaux de voirie.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2026-051 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à la démission d'une adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints à trois.

7. FINANCES LOCALES

2026-052 : BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 suivante : Section d'investissement en dépenses :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : Article 2151 « Réseaux de voirie » - opération 17 « Travaux de voirie » -17.634€

Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : Article 231 « Immobilisations corporelles en cours » - opération 26 « Travaux bâtiments » 17.634€

BUDGET LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget a été voté avec le plan comptable M57 au lieu du plan comptable M4. Des comptes budgétaires sont à modifier. Une décision modificative n'est pas utile. Nous attendons la solution du prestataire informatique du logiciel comptable.

7. FINANCES LOCALES

2026-053 : SUBVENTION A L'ADMR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention à l'ADMR d'Ancerville pour l'année 2026 d'un montant de 1.000€ et précise que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2026 à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

2026-054 : CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L.214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L.214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Et précise que la décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Et approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la convention.

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

2026-055 : CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Meuse – Réseaux routiers et ferroviaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le dentiste qui devait s'installer ne viendra pas. Un contact est pris avec un autre dentiste pour une installation fin 2027.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de construction de la boulangerie : la pose de la climatisation est presque terminée, les peintres arrivent le 29 juin, les travaux électriques sont à 90% terminés. Pour faire les tests de climatisation et de matériel, nous attendons l'alimentation électrique. Il faut le passage de la commission de sécurité.
- Madame Thérèse JAMAR explique qu'un programme avec la communauté d'agglomération de Bar le Duc est en place pour réaliser des diagnostics obligatoires du réseau d'assainissement dans 31 communes. Le cabinet ALTEREO a été retenu. Des tests avec colorant seront réalisés chez des habitants à partir du 29 juin. Un contrôle inopiné de la station épuration a été réalisé, qui s'avère positif.
- Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} septembre 2026, la facturation électronique pour les entreprises, artisans devient obligatoire.
- Monsieur le Maire informe d'un arrêté préfectoral pour vigilance rouge canicule et d'un arrêté préfectoral sécheresse au niveau vigilance.
- Monsieur le Maire donne une information officielle, la DETR pour la construction de la boulangerie s'élève à 386.515€.
- Monsieur Lionel BREUX signale des problèmes de circulation au niveau du Proxi lorsque des camions passent dans la commune à la suite de la fermeture de la route nationale. Madame BRASI Claudine signale que des camions se sont retrouvés coincés derrière la scierie, voir pour mettre un panneau d'interdiction.
- Madame Isabelle COUTURE signale des échardes en bois sur les jeux situés derrière l'église. Le conseil précédent avait voté leur démontage.
- Madame Claudine BRASI demande l'ajout de signalétique. Il faut voir avec la communauté de communes.
- Madame Delphine MALTHIERY signale que le judo ne peut pas être pratiqué dans le gymnase. Monsieur le Maire explique la problématique des clés connectés, le démontage des barilletts.... Les associations ont une nouvelle clé. L'UJB doit venir chercher une clé.
- Monsieur Gérard GOUVERNET demande le changement du jour des réunions du conseil municipal avec une proposition pour le jeudi. Tout le monde est d'accord pour le jeudi à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Madame Isabelle COUTURE
Secrétaire

Monsieur Francis THIRION
Maire